

## **Procédure d'ouverture des demandes d'aide financière**

Citoyens et citoyennes qui ont subi des dommages liés au présent événement, nous vous suggérons de valider avec votre assureur en premier lieu. En cas de refus, nous vous invitons à consulter les liens ci-dessous, certains dommages pourraient être admissibles au volet du programme qui couvre les particuliers et les entreprises.

Si un sinistre admissible à l'aide financière (mouvement de sol, érosion, submersion côtière, débordement de cours d'eau) est induit par le présent aléa et impact les résidences principales, les demandes doivent être ouvertes :

- En ligne :
  - Les propriétaires et les locataires d'une résidence principale sont invités à ouvrir [en ligne](#) leur demande d'aide financière afin de favoriser un traitement rapide de leur réclamation.
  
- Par téléphone :
  - 418 643-2433 (Québec),
  - 1 888 643-2433 (ailleurs au Québec).

Les liens ci-dessous facilitera l'ouverture des réclamations

- [Information générale aide financière](#)
- [Capsule vidéo- Particuliers](#)
- [Ouverture d'une réclamation en ligne - Particuliers](#)